**Compte-rendu du Conseil de Faculté du 22 septembre 2016**

**Élus présents**: Vincent BEAL, Agnès CLERC-RENAUD, Nicolas CAUCHI-DUVAL, Catherine DELCROIX, Nicoletta DIASIO, Smaïn LAACHER, Mélanie LEPORI, Marie MANGOLD, Louise QUENIART, David RODRIGUEZ, Roger SOME, Frédéric BAUER.

**Élus excusés**: Catherine BOISSON, Alice DEBAUCHE, Isabelle HAJEK, Romuald NORMAND, Marcel BAUER, Nicolas MATT.

**Procurations :** Catherine BOISSON à Catherine DELCROIX, Alice DEBAUCHE à Mélanie LEPORI, Isabelle HAJEK à Marie MANGOLD, Romuald NORMAND à Vincent BEAL

**Élues absentes** : Clarisse DARNAULT, Isil GACHET

**Invités permanents**: AMADIO Nicolas, Alain AYERBE, Marie BALAS, Didier BRETON, Philippe HAMMAN, Myriam KLINGER, Catherine LEOPOLD, Sylvie MONCHATRE

**Invité permanent excusé**: Maurice WINTZ.

Invités : Salomé DEBOOS

Invité de droit : Bernard WOEHL

Président de séance : Jean- Daniel BOYER, Doyen

**Ordre du jour :**

 Approbation des comptes rendus des conseils de faculté des 19 mai ; 30 mai et 23 juin 2016

 Rentrée – responsables de semestre et d’année - jury d’examen – calendrier – ECI - points sur commission offre de formation

 Remontée de l’architecture de l’offre de formation

 Structure budgétaire

 Proposition pour le Référentiel

 Accord Taïwan : Mme Deboos

 Demande de subvention du MASSS pour la rentrée : vote

 Honorariat M. Woehl

 Divers : renouvellement de la commission scientifique, financement de la plaquette Onisep,

les effectifs en présentiel, Sosie, configuration des membres dans la salle du conseil de faculté

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme Diasio.

Le Doyen ouvre la séance à 16 h

1. **Approbation du compte-rendu du Conseil de Faculté du 23 juin 2016**

Les comptes-rendus des 19 mai, 30 mai et 23 juin 2016 ont été tous approuvé à l’unanimité.

**2. Accord avec l’Université de Taïwan**

Salomé Deboos présente le projet d’accord qu’elle coordonne entre la Faculté des Sciences Sociales de l’Université de Strasbourg, le College of Hakka Studies, la National Chiao Tung University et l’Academia Sinica de Taïwan. Ces accords seront signés le 29 novembre. Elle demande aux enseignants de lui transmettre avant le 22 novembre, le titre et l’objet de cours qui pourraient être donnés entièrement ou en partie en anglais de manière à créer un parcours international. Cet accord concerne les étudiants, les doctorants et les enseignants-chercheurs. Pour ces derniers la mobilité peut être mise en place dès janvier prochain, pour les doctorant-e-s ces échanges démarrent au début du deuxième semestre et pour les étudiant-e- à partir de la rentrée prochaine

1. **Remontée de l’architecture de l’offre de formation 2018**

Didier Breton rappelle ce qui est attendu par l’Université : l’intitulé des mentions et des parcours, avec la définition de quatre grandes compétences et des métiers visés. On suggère d’éviter les doublons entre formations et de construire l’offre dans la composante et en collaboration avec d’autres composantes. Les résultats seront connus au courant de l’automne 2016, la construction des maquettes aura lieu entre l’automne 2016 et l’été 2017. Didier Breton conseille également de veiller à ne pas confondre métier et compétence et de corriger les éventuelles superpositions avant de faire remonter nos propositions. Il présente enfin l’architecture globale de l’offre de formation. Jean-Daniel Boyer propose que l’on vote d’abord sur les mentions et ensuite sur les parcours. Il s’agit d’un vote d’orientation, de manière à éviter les répétitions, préciser les débouchés, définir des compétences pour avoir une offre attractive.

M. Hamman rappelle que le DEUST Médiations citoyennes n’est pas soumis aux listes nationales de mention. Il présente brièvement le choix retenu par l’IUAR pour la licence professionnelle Ville et développement durable de se rattacher à la mention nationale Développement de projets de territoires.

*Licence* : pour la licence il n’y a pas d’innovations particulières, il s’agira d’une mention sciences sociales avec des parcours sociologie, démographie, ethnologie.

*Master sociologie*, il y a 5 propositions de parcours avec de nouveaux intitulés :

1. « Intervention sociale, comparaisons européennes, migrations », un parcours qui sera orienté plus sur les comparaisons européennes et les migrations et qui va fusionner avec le parcours « Enjeux et développement dans les pays du sud ».
2. « Ville, environnement et sociétés ». Cette proposition a été élaborée en vue d’une offre complète sur cette thématique en M1 et en M2.
3. « Religions et sociétés », ce parcours a été construit avec des historiens (Jean-Marie Husser), en vue d’une formation à l’analyse des questions religieuses dans le débat public, suite à une forte demande des étudiants dès la L3, à une demande sociale et politique. Des mutualisations avec l’Institut d’ethnologie et l’IEP sont également prévues.
4. « Inégalités, discriminations, terrains  et enquêtes », proposition qui vise à former à l’enquête et aux métiers de l’expertise avec une focalisation sur deux thématiques : santé et travail.
5. « Sociologie des conflits, criminologie et médiations » », qui a pour objectif de former à l’analyse des situations conflictuelles et aux différentes formes de médiation et de régulation, dans une double perspective de recherche et de professionnalisation. Ce parcours prévoit des mutualisations avec la Faculté de Droit, de Psychologie, de Médecine.

Plusieurs questions sont soulevées. La première interrogation est celle des effectifs (Didier Breton). Catherine Delcroix demande qu’on continue à donner des cours de M1 à l’intention des étudiants de M2 qui rattrapent le master en cours de route. Jean-Daniel Boyer rappelle qu’il faudrait plus d’étudiants qui, après le L3, restent en M1 ; pour cela il faudrait une différence plus marquée dans les intitulés et les contenus entre ce qui se fait en licence et en master. Une deuxième question porte sur le « tronc commun », sur ses matières et sur ses responsables. Myriam Klinger  affirme qu’il s’agit à son avis d’une question ouverte qui nous pousse à travailler dans l’interdisciplinarité et à travailler avec d’autres composantes. Selon Vincent Béal, des parcours aussi différenciés rendent plus difficile l’adoption d’un tronc commun. La question du contenu des enseignements dispensés à l’intérieur d’une mention sociologie a été posée. Les parcours, en l’état très divers, posent la question des mutualisations à envisager. Une troisième question est celle de l’attractivité soulignée aussi par les étudiants. Une quatrième question tourne autour du terme « criminologie », qui apparaît dans l’intitulé du parcours « conflit, criminologie, médiation ». Sylvie Monchatre et Vincent Béal expriment des réserves sur ce terme qui soulève de nombreuses interrogations. La place de la criminologie à l’université est problématique dans la mesure où il ne s’agit pas d’une discipline mais d’un ensemble de disciplines s’emparant d’un objet. De plus, si les porteurs du parcours expliquent qu’ils se démarquent de l’approche de la criminologie d’Alain Bauer, le rattachement de ce parcours à l’institut de polémologie est troublant – l’association française de criminologie elle-même récuse l’association de la criminologie à la polémologie. Nicolas Amadio et Nicoletta Diasio apportent des compléments d’information sur le choix de cet intitulé et sur sa visibilité dans les formations. Selon Roger Somé cette thématique n’est pas l’apanage des seuls juristes. Vincent Béal demande qu’on ajoute, parmi les compétences,   l’adjectif « critique » au mot « analyse ». Pour les parcours « Religion et sociétés » et « Conflits, criminologie et médiations » la question de savoir si ces parcours peuvent être co-portés ou s’ils doivent être présentés par une seule composante est aussi évoquée.

*Master ethnologie* : Il prévoit deux parcours en « anthropologie sociale et culturelle »  et en « Muséologie, patrimoines immatériels et collections ». Les deux parcours accueillent des étudiants qui arrivent dès la licence pour continuer leur formation en master. Ne sont acceptés en M2 que les étudiants qui ont déjà fait de l’ethnologie.

*Master de Démographie* : une seule mention, un seul parcours qui s’étend sur les deux années de master sans intégration possible en cours de route, avec une vingtaine d’étudiants et une forte spécificité.

*Master éthique* : ce master est co-porté avec la médecine et un projet de master interdisciplinaire trinational.

Ces propositions passent au vote. L’architecture générale est approuvée avec deux abstentions. Tous les parcours de licence, le DEUST et la licence professionnelle sont approuvés à l’unanimité. Pour le master mention sociologie : les parcours « Religion et société », « Ville, environnement et sociétés », « Intervention sociale », « INEDITES » sont approuvés à l’unanimité ; le parcours « Conflits, criminologie et médiations » est approuvé avec six abstentions ; les masters avec mention éthique, ethnologie et démographie sont approuvés à l’unanimité.

1. **Responsabilités d’année et de semestre**

Jean-Daniel Boyer présente la nouvelle organisation des différentes années et des semestres en L1,2,3, ainsi que leurs responsables. Dans la nouvelle définition des rôles du responsable de semestre et d’année sont inclus la définition des dates d’examen, la participation à l’élaboration des emplois du temps, la réunion d’accueil des étudiants, le calendrier de l’année, le bilan des semestres. Il s’agit aussi d’avoir davantage de liens avec l’UE de langues et de veiller à la transmission des notes. Les responsables sont également chargés d’effectuer un bilan de fin de semestre. On rappelle qu’après les jurys, il n’est plus possible de reporter des notes ou de les modifier, que les dates d’examen et de jurys ont été transmises, et qu’il faut fixer des jours pour les examens de rattrapage. Nicolas Amadio rappelle qu’il faut prévoir un examen de substitution si l’étudiant ne peut pas participer aux examens de rattrapage. Catherine Delcroix remercie M. Boyer pour cette organisation. Vote : approuvé à l’unanimité.

1. **Structure budgétaire** : cette question sera reprise lors d’un prochain conseil de faculté
2. **Proposition pour le référentiel**. La nouvelle proposition pour le référentiel est soumise à l’approbation du conseil de faculté, elle estbasée sur la responsabilité de semestre. Vincent Béal propose d’augmenter le référentiel pour les cours en « grand amphithéâtre » s’il y a un excédent. Vote : approuvé à l’unanimité.
3. **Demande de subvention du MASSS** : la subvention est accordée, Mme Queniart rappelle l’important travail d’accompagnement des étudiants effectué par le Mass, avec 85 « filleuls » répartis sur 93 « parrains et marraines ». Sur demande de Nicoletta Diasio, la possibilité d’organiser une initiative pour l’accueil des étudiants étrangers en mobilité à Strasbourg est envisagée.
4. L’octroi du titre de **doyen honoraire**  à Bernard Woehl est approuvé à l’unanimité.

**Divers**

**Commission scientifique**: Philippe Hamman présente les principes structurant la commission scientifique, salue l’heureuse initiative de la reconduite de la commission et de son soutien à des projets de recherche peu éligibles à des critères centraux. Dans la proposition de commission présentée, il y a eu une recherche de parité entre enseignants-chercheurs de corps A et B et entre les deux laboratoires, parité entre hommes et femmes pour les sièges d’EC (40% de chaque sexe), entre instituts. Cette commission vise également à associer des représentants des doctorants et des ITA. Elle se met en place dès cette rentrée. Vote : commission approuvée à l’unanimité.

**Maintien des options**: pour qu’une option soit gardée il faut qu’il y ait un minimum de5 étudiants en master et de 7 en licence.

**Financement de la plaquette ONISEP** par les instituts de la faculté : approuvé à l’unanimité par le conseil.

**Communication et visibilité de l’offre de formation.** Nicolas Amadio suggère qu’on prépare l’arrivée de 2018 et qu’on communique de manière plus intensive sur nos formations. Didier Breton suggère d’implémenter et mettre à jour plus régulièrement le site Internet. La brochure de présentation de la faculté des sciences sociales pour l’ONISEP et les centres d’orientation est présentée, elle est acceptée à l’unanimité.

**Saisie des services sur Sosie** : Catherine Léopold rappelle qu’il faut saisir les services sur Sosie, plusieurs enseignants demandent une motion pour que les services ne soient pas à saisir à chaque rentrée dans leur entièreté, mais qu’on puisse modifier ou corriger d’une année à l’autre.

**Séparation des élus** **et des non-élus**: différents membres du Conseil de Faculté demandent que la séparation physique entre élus et non-élus, qui avait été introduite à titre expérimental en juin 2015, soit remise en question. Elle fera l’objet d’un point à l’ordre du jour du prochain conseil. Reste que les membres du conseil de faculté sont divisés. Si la convivialité est évoquée pour justifier la non séparation, en revanche, la clarification des statuts des présents – élus et invités – passe par leur séparation physique, à l’instar de ce qui se pratique dans les instances délibératives. L’idée d’un aménagement plus convivial de cette séparation est évoquée – notamment éviter que les élus tournent le dos aux non-élus.

La séance est définitivement levée à 19H.